AR Prefecture
006-210600540-20261005-088_2026-DE
Reçu le 09/10/2026

ALPES MARITIMES

COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°088/2026

OBJET : EDUCATION : Signature de la convention relative au dispositif « petits-déjeuners » en partenariat avec l'Education Nationale pour l'année 2026-2027

L'an deux mille vingt-six, le 05 du mois d'octobre 2026 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **lundi 28 septembre 2026**

PRESENTS : Robert NARDELLI - Martine DUNOYER DE SEGONZAC – Philippe MINEUR - Alexandra RUSSO-GHIGI - Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Sabrina DIVRY - Charles BEVACQUA - Catherina DINI - Jean QUENCEZ - Kathy NICOLAS - Florent REYNAUD - Christine DECORDIER - Bouabdallah LAFTAS – Jean-Luc CAMBRA - Angèle CASTELLANO - Franck MANGIAVILLANO - Peggy PALANCA - Djamel ALLACHE - Olivier KRUPPERT - Romain BIANCHI – David HAIKEL - Sébastien PABA

PROCURATIONS : Céline CARDINALI à Martine DUNOYER DE SEGONZAC - Thierry VISSIAN à Jean-Luc CAMBRA – Hajar HABILY à Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Christine LOPEZ à Catherina DINI - Sandrine GUGLIELMINO à Romain BIANCHI

ABSENTS : Sophie ESPOSITO – Clorinde MARCONI

Secrétaire de séance : Peggy PALLANCA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté d'octobre 2018 ;

Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Vu ladite convention ;

AR Prefecture
006-210600540-20261005-088_2026-DE
Reçu le 09/10/2026

Considérant que le dispositif « Petits-déjeuners » vise notamment à favoriser l'accès des élèves à une alimentation équilibrée et à contribuer à la réduction des inégalités alimentaires ;

Considérant que, pour l'année scolaire 2026/2027, la convention prévoit la mise en œuvre du dispositif à l'école Pierre Cauvin, pour les classes de la TPS au CM2, soit 16 classes et 248 élèves, à raison de 4 petits-déjeuners par période, sauf en période 1, représentant un total prévisionnel de 3 968 petits-déjeuners ;

Considérant que le montant prévisionnel de la subvention attribuée par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse s'élève à 5 159 € ;

Considérant que la Commune souhaite également maintenir la mise en œuvre du dispositif « Petits-déjeuners » dans son autre école, située hors QPV, en dehors du périmètre de la présente convention ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention 2026-2027 entre la Commune de Drap et le Ministère de l'Education Nationale relative à la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » à l'école Pierre Cauvin (La Condamine) ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à procéder à la signature de ladite convention et tout document y afférent.

Nombre de Conseillers en exercice 29

Présents : 22 Votants : 27 Absents : 2

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

AR Prefecture

006-210600540-20261005-088_2026-DE
Reçu le 09/10/2026

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire, Robert NARDELLI



La secrétaire de séance, Peggy PALANCA



Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 09 OCT. 2026

et publication en mairie le :

09 OCT. 2026

AR Prefecture

006-210600540-20261005-088_2026-DE
Reçu le 09/10/2026